

CARTE DE QUALIFICATION DU CONDUCTEUR : NOUVEAU DÉCRET, NOUVELLES MODALITÉS

Au 1er février 2022, les modalités de délivrance de la CQC changent !
Obtention de la carte / Certificat de qualification provisoire / Délai d'anticipation >

QUELLES NOUVEAUTÉS ?

Le nouveau décret, relatif à la qualification initiale et continue des conducteurs, prendra effet le 1er février 2022.

Il présente 3 nouveautés portant sur la CQC :

- Création d'un compte personnel du conducteur et délivrance de la Carte de Qualification Conducteur
Désormais le conducteur devra intervenir personnellement dans le processus de délivrance de la CQC. Pour cela, il doit créer en amont de la formation son compte personnel sur <https://hubprotransport.com> à partir du 1er février 2022; une adresse mail valide ainsi que le renseignement d'informations relatives au permis de conduire seront demandées par l'Imprimerie Nationale (IN Groupe) qui gère ce site internet.
La CQC sera ensuite directement demandée par le conducteur par voie électronique à partir de son compte personnel. Préalablement, à la fin de la formation (FCO, FIMO, Titre professionnel...), l'AFTRAL aura transmis l'information à l'Imprimerie Nationale, par voie dématérialisée.
Le conducteur devra indiquer dans sa demande l'adresse postale de son choix où sera adressée la CQC (personnelle ou entreprise).
Pour vous aider dans la démarche d'inscription, veuillez consulter le guide détaillé (Nouvelles modalités de la Délivrance de la Carte de Qualification Conducteur)

Avantage : Carte de qualification du conducteur : désormais, c'est le conducteur qui gèrera en autonomie sa CQC. Auparavant, la demande était faite par AFTRAL, qui remettait la CQC au conducteur.

- Certificat de qualification
A chaque formation enregistrée donnant droit à une nouvelle CQC, si le conducteur dispose d'un compte sur la plateforme Hubprotransport, il reçoit un courrier électronique contenant au format PDF son certificat de qualification valable uniquement sur le **territoire national** et d'une valeur probatoire de 4 mois.
Durant cette période il doit réaliser sa demande de CQC directement sur son espace..

Avantage : Certificat de qualification : il permettra au conducteur de rouler immédiatement pendant la période d'attente de réception de la CQC

- Période d'anticipation du renouvellement de la FCO
Elle passe **de 6 mois à 1 an**. De fait, la FCO peut être achevée par anticipation dans l'année qui précède, sans perte de validité.

Avantage : Allongement du délai de renouvellement : il permettra de mieux organiser le planning de renouvellement FCO des conducteurs avec une anticipation d'1 année possible.

QUELLES SONT LES ÉTAPES DE L'INSCRIPTION SUR HUBPROTRANSPORT.COM ?

1. **Je crée mon compte sur <https://hubprotransport.com>**
Vous allez renseigner un certain nombre de données personnelles. Elles seront envoyées pour analyse.
Attention : il est indispensable que votre permis de conduire soit valide.
Sous 24h maximum, vous recevrez une notification vous permettant de personnaliser votre mot de passe et d'accéder à votre espace.
2. **Une fois sur mon espace personnel, je visualise mes récapitulatifs de formation**
3. **Je fais ma demande de carte CQC**
Un certain nombre de documents vous seront demandés, ainsi que l'adresse à laquelle vous souhaitez recevoir votre carte.
4. **Je suis le parcours de ma demande**
Plusieurs actions sont possibles : reprendre (pour finir l'inscription en cours) / annuler / afficher (pour consulter le récapitulatif de la demande) / répondre (si ma demande requiert des informations complémentaires).
5. **J'accède à mon certificat de qualification**
Une fois votre formation donnant droit à une CQC, terminée et enregistrée, vous recevrez un courrier électronique contenant votre certificat au format PDF, valable 4 mois.
6. **Je fais ma demande de remplacement**
En cas de perte, vol ou problème de qualité, vous pouvez faire une demande de remplacement à partir de la rubrique "Remplacement, Echange".